

CONCEPT DE STABILISATION

FÉDÉRATION SUISSE DE
NATATION FSN

«SWISS AQUATICS»

MESURES DE STABILISATION 2021

TABLE DES MATIÈRES

1.	SITUATION DE DÉPART	2
2.	INTRODUCTION	3
2.1	ORGANISATIONS STRUCTURELLEMENT IMPORTANTES POUR LES SPORTS AQUATIQUES EN SUISSE	3
2.2	LES ACTEURS D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE ET LEURS DOMMAGES	5
2.2.1	LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION ,SWISS AQUATICS'	5
2.2.2	LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES	5
2.2.3	LES CLUBS	5
2.2.4	LES ECOLES DE NATATION	5
2.2.5	LES CENTRES DE PROMOTION DES ESPOIRS	6
2.2.5.1	SWIMMING	6
2.2.5.2	ARTISTIC SWIMMING	6
2.2.5.3	DIVING	6
2.2.5.4	WATERPOLO	6
2.2.6	LES CENTRES DE PERFORMANCE DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION	7
2.2.6.1	SWIMMING, ARTISTIC SWIMMING, DIVING	7
2.2.6.2	WATERPOLO	7
2.2.7	CONCOURS DU SPORT DE LOISIRS EN SUISSE (FORMATION EN DEHORS DE J+S)	8
2.2.8	JUGES, ENTRAÎNEURS, MONITEURS ET OFFICIELS	8
2.2.9	ATHLÈTES	8
2.3	IDENTIFICATION DE L'ÉTENDUE DES DOMMAGES ET ETABLISSEMENT D'UN ORDRE DE PRIORITÉ EN CAS DE DÉPASSEMENT DES FONDS DISPONIBLES	9
3.	REQUÊTE	10

1. SITUATION DE DÉPART

Les restrictions imposées par la pandémie en rapport avec le Covid-19 ont un fort impact négatif sur le sport. Afin d'amortir les conséquences, le Parlement a décidé de débloquer 150 millions de francs supplémentaires pour le sport de loisirs et pour le sport de performance pour l'année 2021. L'aide financière vise à prévenir des préjudices durables aux structures sportives suisses qui sont fortement marquées par le bénévolat et à garantir ainsi la promotion du sport de loisirs et du sport de performance à l'avenir. Avec ces mesures de stabilisation 2021, les infrastructures et les athlètes devraient également pouvoir bénéficier d'un soutien.

Sur la base de la clé de répartition établie par l'OFSP, la Fédération suisse de natation, dénommée ci-après Swiss Aquatics, recevra une part approximative qui, dans le sens d'un montant maximum, pourra être utilisée par Swiss Aquatics pour maintenir et assurer les structures de financement de ses quatre disciplines sportives qui lui sont attribuées selon la clé de répartition en 2021 (Swimming, Diving, Artistic Swimming, Waterpolo). En outre, elle peut également être utilisée pour soutenir les infrastructures d'importance systémique du droit privé.

Le 12 avril 2021, Swiss Aquatics a été informé que ce calcul aboutissait à un montant maximum de CHF 8'498'68.- pour Swiss Aquatics. Ce montant sera réparti en 2 tranches :

- Tranche 1 pour la période 1.1.2021 – 30.4.2021 CHF 4'249'342
- Tranche 2 pour la période 1.1.2021 – 31.12.2021 CHF 4'249'342

Le présent concept de stabilisation développé par Swiss Aquatics est la condition préalable pour déclencher ce montant.

Avec ce concept, Swiss Aquatics montre comment et à quel niveau l'aide financière devrait être utilisée en 2021 pour garantir que les structures de soutien du système, y inclus les infrastructures, pour les disciplines sportives ou les offres sportives du sport de loisirs et du sport de performance dans toutes les tranches d'âge puissent être maintenues non seulement au niveau de la fédération sportive nationale mais aussi au niveau cantonal/régional, au niveau des clubs et en dehors des structures des associations /clubs (sport non organisé).

Étant donné que dans les sports aquatiques, le rapport entre les sexes est équilibré ou qu'aucune différence significative ne peut être observée, aucune référence explicite n'est faite pour les différentes mesures.

2. INTRODUCTION

Le concept est principalement basé sur les statuts de la Fédération suisse de natation ainsi que sur l'orientation stratégique de la Fédération. La natation est l'un des sports les plus souvent pratiqués en Suisse. Ce sport qui peut être pratiqué toute une vie est très populaire non seulement auprès des personnes âgées, mais aussi auprès des jeunes. Sur les quelque trois millions d'adeptes d'un sport aquatique, environ 300'000 personnes le pratiquent régulièrement dont près de la moitié dans le cadre d'un sport organisé, que ce soit dans des clubs, des écoles de natation ou des collèges et universités. Les sports aquatiques font également partie des cours de gym pendant la scolarité obligatoire. Les écoles de natation, en particulier, ont une tâche très importante dans la prévention des accidents de noyade.

Ce concept se concentre sur les sports aquatiques organisés, avec les clubs et les écoles de natation comme principaux piliers du concept. Les cours de natation des écoles publiques de tous niveaux ne sont pas pris en compte. L'infrastructure des piscines n'est prise en compte que partiellement, car l'infrastructure nécessaire aux sports aquatiques organisés est dans la plupart des cas gérée par les autorités communales. Les infrastructures exploitées par le secteur privé qui sont également pertinentes pour la fédération (installations répertoriées dans la liste CISIN) peuvent être prises en compte.

En raison de la fermeture complète des infrastructures depuis décembre 2020, le sport aquatique n'a pas pu être pratiqué ou uniquement par quelques groupes (athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Card) et plus tard par des jeunes au-dessous de 20 ans. En conséquence, le sport de compétition s'est complètement arrêté aux niveaux international, national et régional, à quelques exceptions près. La fermeture complète des infrastructures a de graves conséquences, notamment pour les clubs, les écoles de natation, les athlètes mais aussi les entraîneurs et les officiels et touche de manière importante le sport de loisirs en 2021. Pour ne rien arranger, les mesures d'ouverture du 19 avril 2021 ne concernent les piscines couvertes que d'une manière très restrictive.

2.1 ORGANISATIONS STRUCTURELLEMENT IMPORTANTES POUR LES SPORTS AQUATIQUES EN SUISSE

Swiss Aquatics est la fédération faîtière de la Suisse, reconnue au niveau national et international, pour les quatre sports aquatiques olympiques, à savoir Swimming, Diving, Artistic Swimming et Waterpolo.

Dans les explications suivantes, les acteurs importants pour le système sont marqués en [bleu](#).

Grâce au travail de ses quelque [180 clubs membres, des associations régionales et de ses unités organisationnelles](#) (Swiss Aquatics Swimming, Swiss Aquatics Diving, Swiss Aquatics Artistic Swimming et Swiss Aquatics Waterpolo), [la Fédération](#) promeut les sports aquatiques sous toutes leurs formes. Cela s'adresse à tous, de la base à l'Elite, des jeunes aux plus âgés. Outre le sport de compétition, Swiss Aquatics s'implique également dans les domaines de la santé, du fitness et du sport de loisirs.

Les tâches principales de Swiss Aquatics sont notamment

- Développer des stratégies pour la promotion des sports aquatiques au niveau du [sport de performance](#) et [du sport de loisirs](#) ;
- Assurer le fonctionnement réglementé des [compétitions](#) ;
- Participer à des championnats internationaux et à d'autres compétitions internationales et organiser des compétitions internationales ;
- Former et perfectionner des [entraîneurs, moniteurs, juges et fonctionnaires](#) ;
- Elaborer et distribuer du matériel didactique ;
- Aider ses membres (clubs) à promouvoir les sports aquatiques sous toutes leurs formes.

Sont également structurellement pertinents les [membres de la catégorie A](#), qui proposent des sports aquatiques comme [sport de compétition](#) et/ou [sport de loisirs](#) ou qui les préparent avec des [cours](#) et des [écoles de natation](#).

Il en va de même pour les [membres de la catégorie B](#) qui proposent des sports aquatiques exclusivement comme sport de loisirs. Très souvent, [les écoles de natation commerciales](#) qui ne sont pas affiliées à un membre de la catégorie A appartiennent à cette catégorie.

Outre les écoles de natation membres de Swiss Aquatics, il existe environ 700 autres écoles de natation en Suisse, selon [swimsports.ch](#), une organisation de formation commerciale qui est en concurrence avec notre fédération dans le secteur de la formation. Ces écoles de natation sont également pertinentes sur le plan systémique pour le sport aquatique et devraient pouvoir présenter une demande d'indemnisation à Swiss Aquatics.

Les événements tels que les traversées de lac, etc. ne sont pas pris en compte. Les traversées de lac, en particulier, relèvent de la surveillance de la SSS et devraient, le cas échéant, être compensées par les fonds de la SSS.

Pour Swiss Aquatics, les [cinq associations régionales](#) sont d'une grande importance et donc d'une pertinence systémique. Après tout, ce sont les associations régionales qui, par le biais des [compétitions régionales](#), amènent les [athlètes](#) au [sport de performance](#) et qui font également un travail précieux pour le [sport de loisirs](#).

Tous les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Card (Or, Argent, Bronze, Elite) ou d'une Swiss Olympic Talent Card (national, régional) font partie du sport de performance, resp. du sport de performance de la relève. En plus, tous les athlètes d'un cadre national. En outre, les [entraîneurs](#) qui encadrent les [athlètes](#) mentionnés ainsi que les clubs qui soutiennent ces [athlètes](#) et ces [entraîneurs](#) font également partie du sport de performance.

En waterpolo, les deux plus hautes ligues masculines (LNA & LNB)) et la plus haute ligue féminine (LND) sont considérées comme sport de performance.

Toutes les autres activités, en particulier celles des écoles de natation, sont considérées comme sports de loisirs.

Les [piscines répertoriées par CISIN](#), qui permettent de s'entraîner toute l'année et qui sont généralement associées à un centre de promotion des espoirs, sont très importantes pour Swiss Aquatics.

2.2 LES ACTEURS D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE ET LEURS DOMMAGES

2.2.1 LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION ,SWISS AQUATICS'

La Fédération avec ses tâches principales a été décrite au point 2.1. En raison du Covid-19 et de la fermeture complète des infrastructures, les activités sportives ont été complètement arrêtées.

Les clubs membres et les écoles de natation sont les "acteurs" les plus touchés financièrement par cette crise et, en même temps, les plus importantes sources de revenus pour la Fédération.

La fédération doit notamment faire face financièrement à la très forte baisse des frais d'inscription, à la forte baisse des licences et à la diminution d'environ 20% des membres inscrits.

En raison des compétitions internationales de qualification reportées à plusieurs reprises et des coûts supplémentaires qui y sont liés, ainsi que des exigences énormes (tests, isolement à l'hôtel ; quarantaine à l'hôtel avant la compétition, chambres en partie individuelles, frais de vol et d'hôtel fortement augmentés, etc.), la fédération supporte des coûts supplémentaires considérables, qui devraient être compensés par ces mesures de stabilisation 2021. Il en va de même pour le soutien financier direct des athlètes afin de compenser la perte de l'argent des sponsors, etc.

2.2.2 LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Pour la Fédération, les associations régionales sont un lien important avec les clubs. Leurs dommages devraient également être compensés sur demande notamment pour l'organisation de compétitions et les contraintes y correspondant.

2.2.3 LES CLUBS

Les clubs sont sans doute les plus touchés. En raison de l'annulation de toutes les compétitions depuis plus d'une année, la principale source de revenus (frais d'inscriptions, revenus des sponsors, recettes des buvettes) a complètement disparu. Ces pertes devraient être compensées sur présentation des preuves.

2.2.4 LES ECOLES DE NATATION

De nombreux clubs gèrent une école de natation. Les revenus sont utilisés pour payer les employés, les entraîneurs et les dirigeants sur une base horaire, mais aussi pour financer certaines compétitions du club. En raison de la fermeture des infrastructures, ces revenus ont été complètement perdus pour de nombreuses écoles de natation. Les moniteurs et les entraîneurs n'ont pu être que partiellement indemnisés par le chômage partiel. Ceci ne s'applique non seulement aux écoles de natation affiliées à la Fédération, mais aussi aux

écoles de natation privées qui reçoivent leur formation par l'intermédiaire de swimsports.ch. Dans le cadre de ce concept, ces écoles de natation, même si elles ne sont pas membres de la Fédération, devraient également recevoir une compensation au moins partielle pour tout préjudice financier attesté.

2.2.5 LES CENTRES DE PROMOTION DES ESPOIRS

La promotion des espoirs (PDE) est un élément important de la stratégie de la promotion du sport de performance de Swiss Aquatics depuis 2004. Selon la discipline sportive de Swiss Aquatics, la PDE est organisée de manière centralisée (Artistic Swimming & Diving) ou décentralisée (Swimming & Waterpolo). Cela se reflète dans le type d'institutions partenaires, le nombre de centres PDE et, surtout, le nombre d'entraîneurs employés.

2.2.5.1 Swimming

Depuis 2004, Swiss Aquatics Swimming organise la promotion des espoirs de manière décentralisée et attribue à cet effet un label PDE aux clubs qui répondent aux critères "MUST" et "WISH" selon une check-liste PDE.

La fermeture des infrastructures et l'interdiction d'organiser des manifestations, resp. la poursuite des restrictions sur les manifestations, ont eu de graves répercussions sur les clubs des centres de la PDE.

2.2.5.2 Artistic Swimming

Il existe huit clubs de la PDE en Artistic Swimming. Ils sont d'une importance capitale pour Artistic Aquatics - Artistic Swimming, car ils permettent de promouvoir ce sport au niveau de la base. En raison du report des Jeux olympiques de 2020, il n'est pas possible pour la Fédération de mener un projet parallèle pour les Jeux olympiques de 2024 à Paris pendant la saison 2020/21.

Certains centres étaient encore obligés de s'entraîner dans des piscines alternatives, car certaines piscines sont restées fermées ou n'ont pu être utilisées que de manière limitée.

2.2.5.3 Diving

Il existe actuellement cinq centres de promotion Diving en Suisse. Ils sont situés à Genève, Lausanne, Berne-Fribourg, Aarau et Zurich. Certaines piscines sont restées fermées ou ne peuvent être utilisées que de façon limitée depuis une année. En conséquence, les possibilités d'entraînement ont été limitées et les clubs ont dû se déplacer dans d'autres piscines.

2.2.5.4 Waterpolo

Le waterpolo compte cinq centres de promotion des espoirs (Carouge Natation, Lausanne Natation, SV Basel, WBK SM Zürich, NPS Lugano et SC Kreuzlingen) et cinq régions (RSR, RZW, RZO, RSI, ROS), qui s'engagent pleinement dans la promotion des espoirs dans leur zone de recrutement, resp. la région. Avec le confinement en octobre 2020, tous les championnats nationaux et les compétitions de waterpolo ont été suspendus. Cette mesure a particulièrement touché les centres et les régions, car une partie importante de leurs revenus est générée par les matches de waterpolo (billetterie, restauration, panneaux publicitaires, etc.). En raison du confinement, certains clubs ont dû se séparer de leurs joueurs et entraîneurs professionnels. Par

conséquent, pour la période de préavis, la totalité du salaire a dû être versée par le club, car aucune indemnité de chômage partiel n'a été accordée pendant cette période.

Les préjudices liés à COVID-19 mettent sérieusement en danger le futur travail avec les jeunes dans les différentes structures concernées.

2.2.6 LES CENTRES DE PERFORMANCE DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

En plus des centres de promotion des espoirs, Swiss Aquatics dispose d'un centre de performance au niveau national (Tenero) et de deux autres au niveau régional (Uster / Sursee).

Les centres de performance au niveau régional constituent le lien entre les centres de la PDE et le SWTB. Ces centres de compétence nationaux (CCN) des régions ont été mis en place dans les piscines CISIN construites à ce jour, Uster et Sursee. Par le biais d'organes responsables, ces CCN s'occupent de la mise en œuvre des conditions cadres définies par les contrats d'utilisation de la CISIN.

Selon les directives de Swiss Olympic, les piscines exploitées sous le régime du droit privé ou partiellement sous le régime du droit privé et répertoriées à la CISIN devraient pouvoir bénéficier d'une indemnisation au moins partielle.

2.2.6.1 Swimming, Artistic Swimming, Diving

Afin de maintenir les entraînements pour les athlètes autorisés, Swiss Aquatics a dû faire des efforts supplémentaires considérables pour répondre aux exigences de sécurité. Des formes alternatives d'entraînement et un soutien en ligne ont dû être mises en place. De plus, le déroulement fortement réduit des compétitions (2 compétitions en une année) et surtout le CS en grand bassin en avril 2021 à Uster ont généré des coûts supplémentaires considérables. En raison de la forte restriction du nombre d'athlètes (concept de protection et exigence de la ville d'Uster), on enregistre un manque de frais d'inscriptions et de frais de licence, etc. Il en va de même pour le CS AS à Kloten à la mi-avril 2021 et le CS Diving à Oerlikon en janvier 2021, qui a été organisé comme compétition test pour l'équipe nationale.

2.2.6.2 Waterpolo

Equipes nationales :

D'importants événements internationaux (qualifications pour le championnat d'Europe, tournois des nations de l'UE) des équipes nationales Elite Hommes, Elite Femmes, U19 Hommes, U17 Hommes et U15 Hommes ont été reportés, resp. annulés en raison de la pandémie. Cela signifie que les camps d'entraînement prévus pour les équipes ont dû être annulés et/ou reportés à court terme. En outre, un effort supplémentaire considérable a dû être fourni pour les activités réalisables et nouvellement programmées (concepts de protection, tests rapides, chambres individuelles, etc.).

2.2.7 CONCOURS DU SPORT DE LOISIRS EN SUISSE (FORMATION EN DEHORS DE J+S)

Pour toutes les disciplines sportives de Swiss Aquatics, les compétitions du sport de loisirs locales et régionales constituent la base du système de compétition national.

Les clubs / organisateurs peuvent réclamer leur manque à gagner à la Fédération pour les concours planifiés dans le domaine Learn to Swim Specific (Kids Ligue natation et Artistic Swimming, Kids Cup Diving et tournois de waterpolo U11) ainsi que pour les compétitions locales et régionales et demander le dédommagement du manque à gagner.

Les organisateurs de traversées de lac ne peuvent pas bénéficier de ces mesures. Ceux-ci doivent demander un dédommagement auprès de la SSS, car la natation en eaux libres est sur la surveillance de la SSS.

En waterpolo, à l'exception des trois ligues de sport de performance semi-professionnelles et de la coupe suisse, tous les autres championnats de waterpolo et les coupes régionales, ainsi que les tournois ludiques font partie du sport de loisirs. Les clubs de sport de loisirs souffrent particulièrement des conséquences de l'arrêt complet du sport. Ici aussi, il n'y a plus eu de recettes provenant de matches et de tournois (billetterie, restauration, sponsoring, etc). Les clubs de sport de loisirs peuvent signaler leurs pertes et leurs dépenses supplémentaires et les réclamer à Swiss Aquatics.

2.2.8 JUGES, ENTRAÎNEURS, MONITEURS ET OFFICIELS

Pour toutes les disciplines sportives de Swiss Aquatics, les juges, entraîneurs, moniteurs et officiels revêtent une importance énorme, car sans eux, ni les cours ni les entraînements ne pourraient être maintenus et aucune compétition ne pourrait avoir lieu. Le fonctionnement des clubs en général dépend du travail des fonctionnaires.

En raison de l'annulation de toutes les compétitions, et notamment des compétitions internationales pendant au moins un an, les juges manquent de pratique et donc de formation continue (learning by doing). En même temps, il est nécessaire que les juges restent motivés et n'abandonnent pas leur fonction. Swiss Aquatics a donc prévu des cours de juges spéciaux pour toutes les disciplines sportives. La totalité des coûts de ces cours sera financée par le programme de stabilisation.

La même chose est prévue pour les entraîneurs et les moniteurs qui ont également subi une réduction de salaire de 20 %, 80 % ayant été compensés par le chômage partiel. Ces 20 % ne seront pas compensés. Par contre, ils devraient eux aussi pouvoir participer gratuitement à des cours de formation continue pour compenser le manque de pratique.

2.2.9 ATHLÈTES

Selon les directives de Swiss Olympic, les athlètes du paquet 2021 ont droit à une compensation par les mesures de stabilisation. En raison de l'annulation de la plupart des compétitions internationales, qui sont une source importante de revenus grâce à leurs primes, en particulier pour les athlètes de haut niveau, certains

athlètes ont subi une perte financière importante. Cela peut être compensé par les mesures 2021. Le dommage doit être justifié par l'athlète.

2.3 IDENTIFICATION DE L'ÉTENDUE DES DOMMAGES ET ETABLISSEMENT D'UN ORDRE DE PRIORITÉ EN CAS DE DÉPASSEMENT DES FONDS DISPONIBLES

Avec 180 clubs et environ 700 écoles de natation (selon swimsports.ch), Swiss Aquatics compte presque 900 bénéficiaires. S'y ajoutent quelques piscines de droit privé CISIN et quelques athlètes de haut niveau.

En supposant que la moitié des ayants droit demandent réparation des dommages subis, il reste environ 450 organismes qui formuleront une requête.

Toute perte financière doit être réclamée en utilisant les formulaires de dédommagement fournis. Tout dédommagement forfaitaire est exclu.

Afin de limiter au maximum les déclarations de dommages et sur recommandation de Swiss Olympic, seules les requêtes portant sur un montant minimal de dommages seront traitées.

Des dommages nets des sports aquatiques 95% de la perte effective subie au cours de la période correspondante sont pris en charge. Cela signifie que la franchise pour les dommages s'élève à 5 % de la perte nette. Pour la première tranche (1er janvier 2021 au 30 avril 2021), le montant des dommages doit s'élever au moins à CHF 20'000 CHF.

En raison du grand nombre mentionné ci-dessus, Swiss Aquatics ne gèrera que les dommages qui sont déclarés de manière complète et correcte. Les demandes de remboursement incomplètes ne seront pas traitées et retournées.

Si la somme disponible par tranche n'est pas suffisante, les requêtes des membres de Swiss Aquatics seront traitées en priorité.

La limite totale des dommages pour un requérant (y compris toutes les disciplines sportives pratiquées dans le club et y compris l'école de natation, etc.) en cas d'éventuelles mesures de réductions est de CHF 300'000 par tranche.

Dans tous les cas, la limite totale des dommages déclarables pour un demandeur est de CHF 500'000 par tranche au maximum.

En raison du délai très court pour le traitement de la première tranche, ce travail sera effectué par la société fiduciaire Aeberli AG.

Les déclarations complètes des dommages doivent être envoyées au plus tard le 20 mai 2021 à l'adresse suivante :

Swiss Aquatics
c/o Aeberli Treuhand AG
Case postale
8034 Zürich

E-Mail: swiss-aquatics@aeberli.ch

3. REQUÊTE

Sur la base des estimations disponibles, on peut supposer que plus de 2/3 des fonds iront au sport de loisirs (écoles de natation).

Nous demandons à Swiss Olympic d'approuver le présent concept.

Ittigen, le 20 avril 2021



Michael Schallhart
Secrétaire général